

Compte rendu du Comité de Coopération du 18/01/2018

Quel parcours de formation professionnelle pour les jeunes en risque de rupture ?

Liste des personnes présentes :

CAOUDAL Catherine, Directrice, EPIDE
CONTI André, Recrutement, EPIDE
DUCHE Gabriel, Chef de Service, ARS
GUELIMI Aicha, Educatrice spécialisée, ARS
RIGAT Agnès, Conseillère d'Insertion Professionnelle, Mission Locale Marseille (MLM)
GRENOT Agnès, Conseillère d'Insertion Professionnelle, MLM
MORGANTI Pascale, Conseillère d'Insertion Professionnelle, MLM
HERILUS Yasmina, Conseillère d'Insertion Professionnelle, Référente justice, MLM
MANZAH Véronique, Conseillère d'Insertion Professionnelle, Référente justice, MLM
PERRUQUE Brigitte, Directrice, EPFF
VANDERMEULER Katia, Directrice Adjointe, EPFF
BARBU Valentina, Chargée de Mission, CRI Paca
ACQUAVIVA Julien, Directeur, Appel d'Aire
FAUGLIET Myrtha, Educatrice spécialisée ANEF, Service Accueil Accompagnement Sans Hébergement
MANEJA Alexandre, Educatrice spécialisée, ANEF, CHRS Jeunes
GAMBART Jean-Pierre, Directeur, Savoir Et Devenir

ANZAMBERG Lucie, LACROIX Marie-Léa, MILBACH Marie-Alexis, MOSCHEN Marine, TAURINES
Cécile, Educatrices Spécialisées et co-responsable de l'association GEPIJ

Personnes excusées :

MOULIN Michel, I.A.S.S., DRDJSCS PACA
MEGUENNI Zoubida, Chargée de territoires politique de la Ville /CD13
LYNN-RODRIGUEZ Anna, Directrice du recrutement et de la vie collective, Ecole de la 2ème Chance
(E2C)

Introduction de la problématique par Gépji :

En 2016, la fin des financements pour les Etaps PJJ avait ébranlé le monde de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cet été, ce sont tous les dispositifs de remise à niveau qui sont touchés.

La remise à niveau était un outil indispensable à notre pratique d'accompagnement de jeunes particulièrement fragilisés, ayant souvent connu des ruptures de parcours, des déscolarisations précoces... Elle était un préalable à l'entrée en formation qualifiante. Elle permettait d'acquérir les savoirs de base (lecture, écriture) mais aussi les savoirs-être nécessaire à un parcours d'insertion durable (être à l'heure, adapter son discours à l'interlocuteur, se tenir correctement...)

- **Comment accompagner aujourd'hui le public jeune vers un parcours de formation professionnelle, et la qualification ?**
- **Et comment réadapter notre pratique ?**

- **Les échanges :**

L'**EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)** rappelle sa fonction et ses propositions d'accompagnement. Ce dernier n'est pas en difficulté en matière de financements. Pour autant, la disparition de l'étape que pouvait constituer un passage en **ETAPS (Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs)** en amont de l'**EPIDE**, pour des jeunes rencontrant notamment des besoins en **FLE** pose problème : ces jeunes se retrouvent en grande difficulté et l'accompagnement **EPIDE** ne peut leur être proposé. Pour l'instant, la fermeture des **ETAPS** n'a pas provoqué un afflux supplémentaire de demandes d'inscription.

La **Mission Locale** re contextualise : d'abord, il y a eu la fermeture **ETAPS PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)**, puis celle, brutale, des **ETAPS** en août 2017, alors que le marché avait été signé jusqu'en 2019, précise **EPFF (Espace Pédagogique de Formation France)**. Depuis lors, divers organismes de formation ont monté des actions spécifiques afin de pallier aux manques. Par exemple, l'**AECD (Association pour l'Education Cognitive et le Développement)** a obtenu une reconduction d'action spécifique mais pour les – de 21 ans uniquement. Perdurent ou sont reconduites également des actions de L'**OFII (Office Français Immigration et d'Intégration)** ainsi qu'une mini plateforme en direction de certains publics cibles selon des critères spécifiques (**API par ex**) et avec une amplitude qui n'est pas du tout la même. En effet, ces actions spécifiques sont loin de répondre pleinement aux besoins (durée de parcours limitée, pas de rémunération pour les bénéficiaires etc.). En parallèle, on note également la disparition annoncée des Service d'Orientation Professionnelle (**SEDOP**) en aout 2018. La ML rappelle que ce dernier est une prestation mise en place dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation) du Conseil Régional PACA. Le **SEDOP**, dont le coût pédagogique est pris en charge par la Région, est mobilisable tout au long du parcours d'insertion et de formation, sur prescription d'un conseiller de la Mission Locale.

Nous ne pouvons que faire le constat d'un désengagement de la **Région** en matière de formation de remise à niveau, en particulier pour les jeunes de + de 21 ans mais aussi et surtout pour les jeunes aux parcours scolaire chaotique, et en situation d'illettrisme. Par contre les formations qualifiantes ou les formations plus courtes sont maintenues, telles que les « pré-qualifications sectorielles* » afin de bénéficier des prérequis pour la dite-formation. Ceci étant, elle n'a pas vocation à travailler sur une remise à niveau des savoirs de bases. [A noter, il y a 5 domaines de pré-qualifications sectorielles : 1.BTP, 2.Electricité, 3.Hôtellerie-Restauration, 4.Service à la personne - santé – sociale et 5.Industrie Mécanique.]

Il manque donc une marche essentielle pour les publics pour lesquels une entrée en qualification ou en pré-qualification sectorielle ne peut être envisageable.

Il semblerait qu'aucun dispositif ne soit prévu du côté de la **Région** pour pallier à la disparition des **ETAPS**. Parallèlement, les acteurs du secteur n'ont en rien été consultés ou sollicités pour donner leur retour éventuel de terrain, et cet arrêt brutal a provoqué le licenciement de plus de 800 personnes.

Restent aujourd'hui les **AFC (Action de formation conventionnée)** gérés par les **Pôle Emploi**. Mais force est de constater que les publics concernés par les **ETAPS** sont souvent bien plus à la marge que celui qui est déjà parvenu à pousser la porte de Pôle Emploi ainsi qu'à consulter son

espace personnel via internet. Par ailleurs, le Pôle Emploi ouvrirait une ligne pour les jeunes en situation d'illettrisme mais pas avant 2019.

Notons également un déficit de communication concernant les nouveaux dispositifs qualifiants et une difficulté à comprendre ce qu'ils proposent, ce qui conduit à des orientations pas toujours adaptées. Exemple : le **dispositif CLÉA, (Socle de Connaissances et Compétences Professionnelles)** qui permet d'acquérir un Certificat professionnel. Mais ce dernier a pour mission d'enrichir et sécuriser le parcours de formation et nécessite les connaissances de base car il s'appuie sur une expérience professionnelle préalable.

Par ailleurs, quelques formations de type ETAPS demeurent, mais sans rémunération (ce qui constituait un moteur en matière de mobilisation des jeunes). Question : dans ce contexte, serait-il possible de mobiliser en parallèle l'allocation interstitielle du dispositif **PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie)** de la Mission Locale ? Réponse : Non, car cette allocation est exceptionnelle, très limitée, doit être justifiée et ne peut en rien constituer une forme de revenu mensuel (ex : chaussures de sécurité etc). A noter que cette « allocation interstitielle » est de l'ordre de 1800 euros/jeune/année ; qu'elle doit faire l'objet d'une demande anticipée et argumentée, et n'est donc nullement conçue comme une allocation fixe recouvrant une période de formation.

Il est à noter que certains Centres de Formation ont monté des projets auprès du FSE (Fond Social Européen) afin d'obtenir des fonds dans la perspective de relancer « quelque chose » et pallier à la disparition des ETAPS ; les dossiers sont en cours d'instruction. Quand bien même ces fonds seraient obtenus, les Centres de Formation, notamment l'**EPFF**, considèrent qu'il faudra du temps pour reconstruire des dispositifs adaptés.

La **Région** est probablement dans l'attente d'instructions nationale et en pourparlers afin de ne pas perdre ses compétences. Il faudrait que cette dernière clarifie ses positions, c'est-à-dire ses compétences ainsi que les fonds dédiés. La modification de la loi sur la Formation Professionnelle risque d'avoir des conséquences sur les enveloppes budgétaires de la Région ainsi que sur les endroits où elles sont allouées. Le **CRI (Centre de Ressources Illettrisme)**, l'**EPFF** ainsi que d'autres professionnels concernés, tout comme des bénéficiaires, se sont mobilisés mais n'ont, à ce jour, pas reçu de réponse de la part de la Région. La brutalité de l'arrêt des ETAPS a conduit à une mobilisation dans l'urgence et circonscrite aux OF. Dans ces conditions, cette dernière n'a donc eu que peu de retentissement, et l'information a mal circulé.

Nos constats de terrain nous permettent d'attester que cette disparition des ETAPS et de l'allocation afférente a un impact direct sur les jeunes que nous accompagnons : leurs capacités de remobilisations et de projection, leur projet d'insertion, et plus largement leur projet de vie. Comment construire un parcours d'insertion avec des jeunes en situation d'illettrisme ? Le milieu ouvert de l'**ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine)** fait part de son inquiétude de voir certains accompagnements s'éterniser car la disparition des ETAPS pourrait avoir des répercussions notables sur un accès à de l'hébergement notamment, faute d'allocation et faute de projet d'insertion.

Les conseillères de la **Mission Locale des Baumettes** font le constat que leur public est souvent très éloigné de l'emploi et/ou de la formation qualifiante. Cette disparition des ETAPS tout comme la suppression de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) au 1^{er} septembre 2017, attribuée aux

sortants de prison, entraîne un vide total pour une partie du public incarcéré et freine de manière notable certains aménagements de peine. Il n'y a pas le même ratio de sortie emploi sur des ETAPS que sur des formations qualifiantes ou même pré-qualifiantes. Alors, comment valoriser ces dispositifs comme une étape nécessaire dans un parcours d'insertion ?

- « C'est comme si on demandait aux jeunes les plus à la marge, les plus en difficulté, de monter à une échelle dont on aurait scié les premiers barreaux. »

Restent, à ce jour, l'**EPIDE**, l'**E2C**, **APPEL D'AIRE**. (Pour les plus de 25 ans, il existe aussi, via le CRI, le Module d'Insertion par l'Entrée Linguistique (**MIEL**). Il s'agit de plateformes linguistiques existant sur chaque territoire de Marseille, en direction des bénéficiaires du RSA ; (il faut passer par un Pôle d'Insertion.) D'autres pistes de dispositifs survivants pour les moins de 25 ans?

L'**EPFF** note que les ETAPS étaient des dispositifs qui coutaient très cher et correspondaient à la proposition d'un « idéal de prise en charge ». Cependant, il semblerait que la Région ne se soit pas questionnée sur les retours d'investissement de ces dispositifs à long terme. Ceci dit, il n'existera *a priori* plus de dispositif équivalent à l'ETAPS ; il faut proposer autre chose. L'**EPFF** s'interroge donc sur la pertinence d'interpeler la Région en proposant des dispositifs efficaces mais moins coûteux, c'est-à-dire en maintenant la remobilisation sur des apprentissages de base mais moins complets et moins ouverts (sans sport, sans accès à la Culture...).

- « Le retrait des financements publics est inquiétant et pose la question de notre dépendance. Peut-être serait-il temps de penser à développer des économies hybrides, à changer de paradigme ».

- « Mais non, l'éducatif, ça se fait avec des financements publics ! ». « Et un parcours de remobilisation, ça ne se fait pas en 7 semaines ! »

L'arrêt brutal des ETAPS ne va pas seulement impacter les organismes de formation ou la Mission Locale. En effet, il serait intéressant de mettre en lumière à la fois les impacts sur les organismes prescripteurs mais surtout les **impacts sur les personnes accompagnées et leurs parcours d'insertion : hébergement, accès à la santé, récidive...**

Que faire ? Interpeller la Région ? Interpeler l'Etat ? De quelle manière ?

Combien de jeunes sont concernés par la fermeture des ETAPS ? **L'ARS (Association de Réadaptation Sociale)** demande à la Mission Locale s'ils peuvent être en mesure de quantifier le nombre de jeunes qui demande une formation mais qui ne possède pas les prérequis et savoirs de base pour y être positionné. Pour la ML, si le jeune n'arrive pas à trouver de réponse au sein de la ML, il abandonne rapidement, et donc ils en perdent la trace. De son côté, L'**EPFF** pense être en mesure de le faire actuellement mais pense aussi que petit à petit, « on va les perdre, on ne pourra plus les capter ».

Il est difficile de demeurer dans cette position d'attente, c'est-à-dire que la Région fasse ses choix et nous en informe.

« On a matière à être force de proposition ».

Alors, qu'est-ce qu'on peut et qu'est-ce qu'on veut faire ensemble ? Et ce, en tenant compte des enjeux différents selon que l'on soit organisme de formation ou organisme prescripteur* ?

- Est-ce qu'on se mobilise ?
- Peut-on envisager un bilan commun en matière de conséquences sur les jeunes que nous accompagnons ? Une lettre ouverte ou pétition mettant en lumière nos constats et inquiétudes ? Avec ou sans les OF, compte tenu de la position moins « confortable » de ces derniers ? Adressée à qui ?
- Est-ce qu'on interpelle les médias ?
- Est-ce qu'on continue juste à bricoler dans notre coin ? Jusqu'à quand ?
- Est-ce qu'on propose d'autres solutions, moins coûteuses mais sans rogner sur le volet éducatif ?
- Est-ce qu'on attend que l'Etat tranche sur la Loi Formation pour voir plus clair sur les prérogatives de la Région ?

Prochain rendez-vous :

**Le jeudi 29 mars, De 10h à 12h, à Gépîj, 55 rue Saint Bazile,
13001 Marseille**

. * Penser à interpeler les CPIP en tant que prescripteurs.